

Livret d'accueil SMAEC



Bienvenue au SMAEC

L'équipe pluridisciplinaire du SMAEC est heureuse de vous accueillir.

Le SMAEC, structure médico-sociale, est un Centre Ressource destiné à l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes atteints de lésion(s) cérébrale(s) acquise(s) consécutivement à un traumatisme crânien, une tumeur cérébrale, un AVC, ou une pathologie infectieuse.

Selon vos besoins, nous vous proposons un accompagnement personnalisé pour faire face aux difficultés rencontrées dans la vie quotidienne, qu'elles soient d'ordre scolaire, relationnel et/ou familial.

Ce livret d'accueil vous présente les modalités de notre fonctionnement.

Sommaire

1. Présentation
 - 1.1. Historique
 - 1.2. Missions
 - 1.3. Equipe
 - 1.4. Conditions d'accompagnement
2. Modalités d'accompagnement
 - 2.1. Procédure d'admission
 - 2.2. Déclinaison de l'accompagnement
 - 2.3. Fin de la prise en charge
3. Informations pratiques



1. Présentation

1.1. Historique

Dès la fin des années 1990, le constat de besoins à long terme des personnes présentant une lésion cérébrale acquise a conduit à élaborer le projet d'un service médico-social. Dédié à l'accompagnement des jeunes patients et de leur famille, au plus près de leur quotidien, le SMAEC a vu le jour le 1^{er} septembre 2001.

Géré par une association privée à but non lucratif (Comité d'aide aux personnes traumatisées et handicapées), le SMAEC est financé par la CPAM.

1.2. Missions

- ✓ Accompagnement du jeune dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de vie (scolarité, insertion professionnelle, inclusion sociale, loisirs).
- ✓ Aide à la coordination pour favoriser des liens entre les différents partenaires : rééducateurs, structures médico-sociales, établissements scolaires et professionnels, services sociaux, MDPH...
- ✓ Evaluation des potentialités de la personne et de son environnement, des difficultés physiques, cognitives, psycho-affectives et des moyens de compensation nécessaires.

Service
Mobile
Accompagnement
Evaluation
Coordination

Le SMAEC ne dispense pas de rééducation. Il accueille les patients et leur famille au cours de divers temps d'entretiens et de rencontres ponctuelles.

1.3. L'équipe

Professionnels cliniques

- Assistante de service social
- Educatrice de jeunes enfants
- Educatrice spécialisée
- Ergothérapeute
- Médecins de médecine physique et réadaptation
- Pédiopsychiatre
- Psychologues cliniciennes
- Psychologues spécialisées en neuropsychologie

Enseignants Education Nationale

- Enseignante premier degré
- Enseignante second degré

Professionnels administratifs

- Adjointe de direction
- Assistante administrative
- Cheffe de service
- Directeur général
- Documentaliste



1.1. Conditions d'accompagnement

Être atteint de lésion cérébrale acquise

Être âgé de 2 à 25 ans

Être domicilié dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, la Loire, la Haute-Savoie, le Rhône

Fournir une attestation de droits de l'Assurance Maladie en cours de validité

Être en demande d'un accompagnement

Les familles sont dispensées de l'avance des frais d'accompagnement, qui sont financés par la Sécurité Sociale.

Le SMAEC n'est pas habilité par la Sécurité Sociale à prescrire des bons de transport.

2. Modalités d'accompagnement

2.1. Procédure d'admission



Quand ?

A tout moment (quelques semaines à plusieurs années après la sortie de l'hôpital).



Pourquoi ?

Pour des conseils, une aide ou un suivi, dans le cadre de la scolarité, d'une formation professionnelle, des loisirs, de la vie quotidienne.



Comment ?

Par un simple appel au secrétariat du SMAEC par la famille ou le jeune adulte concerné. Une commission validera votre demande et les professionnels chargés de vous accueillir vous contacteront pour un premier entretien.

Sans orientation
MDPH



2.2. Déclinaison de l'accompagnement

- Lors des premiers entretiens, les objectifs d'accompagnement sont co-construits avec le patient et son entourage et sont régulièrement actualisés puis évoluent en fonction des besoins.
- Pour atteindre ces objectifs, nous recevons régulièrement le jeune et sa famille. Selon les situations, les interventions proposées peuvent être : des temps d'évaluation (neuropsychologique, ergothérapique), des activités avec une éducatrice, des consultations médicales, des entretiens psychologiques, des observations scolaires ou en milieu professionnel, une aide aux démarches administratives...
- Avec l'accord du patient ou de son représentant légal, l'équipe peut échanger avec les différents partenaires impliqués auprès du jeune, dans le respect de la confidentialité.
- Ponctuellement, les professionnels du SMAEC se réunissent (réunion de synthèse) dans le respect de la confidentialité des informations.



2.3. Fin de la prise en charge

L'accompagnement prend fin quand les objectifs définis sont atteints, lorsqu'il n'y a plus de demande manifeste de votre part, que le jeune atteint ses 25 ans, ou en cas de non-respect du règlement intérieur.

3. Informations pratiques

SMAEC

1 Ancienne Montée

01700 Miribel

Téléphone : 04 37 43 41 80

secretariat@smaec.fr,

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Site Web : www.smaec.fr

Transport en commun Miribel :



Train : Miribel

- TER Lyon Ambérieu en Bugey arrêt : Gare de Miribel
- TER Lyon Bourg en Bresse : Gare de Miribel



Cars Ain (Philibert) lignes :

- 171 Lyon – Montluel : Arrêt « Elysée »
- 132 Lyon – Bourg en Bresse : Arrêt « Elysée »

